

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY
--

Séance du vendredi 10 juillet 2020

<u>Membres en exercice</u> :	19	L'an deux mil vingt et le 10 juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil
<u>Pouvoirs</u> :	03	Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
<u>Présents</u> :	16	session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
<u>Absents</u> :	03	Monsieur David BANANT, 1^{er} adjoint au maire.
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> :	19	Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 06/07/2020
<u>Nombre de suffrages par abstention</u> :	00	Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 06/07/2020

Présents :– David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER - Vincent BAUD – Jean-Pierre LIAUDON – Dominique CONS –Sonia BERNARD - Karine DORGET – Cécile VANDEL – Ludivine MOLLARD – Marc FAGET – Lise BALLY – Vincent BOUILLE – Vincent RABATEL– Séverine HUET

Absent ayant donné pouvoir : Bernard REVILLON ayant donné pouvoir à David BANANT - Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ ayant donné pouvoir à Séverine HUET – Gilles PASCAL ayant donné pouvoir à Vincent RABATEL

Secrétaire de séance : Vincent BAUD

1. Procès-verbal du précédent conseil municipal

Monsieur David BANANT, 1^{er} adjoint au maire, propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 19 voix POUR, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2020.

DEL20200501 – Election des délégués et des suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs, le 27 septembre 2020

Monsieur David BANANT, 1^{er} adjoint au maire expose que les conseillers municipaux du Département de la Haute-Savoie sont convoqués ce vendredi 10 juillet 2020 (date imposée), pour procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués et de suppléants à élire est préalablement fixé pour chaque Commune, soit pour FRANGY, cinq délégués et trois suppléants.

Monsieur David BANANT invite le conseil municipal à procéder à cette élection et rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur David BANANT constate qu'une seule liste de candidats a été déposée (Liste « Sénatoriales Frangy 2020 »).

Sur le rapport de Monsieur David BANANT, 1^{er} adjoint au maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité avec 19 voix POUR :

- de désigner les membres suivants :

Titulaires
Chantal BALLEYDIER
Bernard REVILLON
Carole BRETON
David BANANT
Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ
Suppléants
Gérard RENUCCI
Karine DORGET
Vincent BAUD

La séance a été levée à 20h05